



D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information
Lautenbach-Zell / Sengern



Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants de Lautenbach-Zell / Sengern

Je tiens à vous faire part d'une belle aventure commencée il y a maintenant 42 ans, le 6 décembre 1971 et qui prendra fin ce 6 décembre 2013. Avant le 6 décembre 1971, Sengern était une localité déshéritée au point de vue réception des programmes de télévision. A cette période à Sengern, l'usage d'un téléviseur se limitait à un élément décoratif du salon ou alors il servait de support aux cadres à photos ou autres objets mais il ne permettait pas de « voir loin » (de l'Allemand Fernsehen).

Le réémetteur de Schweighouse n'était pas en mesure de renvoyer les ondes sur Sengern, pour remédier à cette carence il aurait fallu en installer un autre en fond de vallée du Florival. Cette solution coûteuse aurait très certainement, en raison du nombre restreint de foyers concernés, mis longtemps à voir le jour, voir pas du tout.

Cette situation n'étant pas acceptable, des « pionniers » se sont regroupés pour créer l'association des téléspectateurs de Sengern qui avait pour but de rendre possible la réception des programmes de télévision à Sengern.

C'est ainsi qu'a été installé un Pylône au Lager permettant la pose des appareils de réception, qu'a été mis en place le réseau de distribution filaire pour alimenter l'ensemble des foyers de Sengern y compris ceux du vallon du Felsenbach. Tous ces travaux ont permis le 6 décembre 1971 l'apparition des premières images sur le poste de télévision du café Fuhrmann à Sengern.

En raison de l'évolution des technologies, l'apparition des paraboles puis internet, les abonnés au réseau diminuaient chaque année. Aujourd'hui, les charges pour faire fonctionner ce réseau sont beaucoup trop importantes en regard du nombre d'abonnés restant, c'est pour cette raison que ceux-ci sont appelés à s'équiper de paraboles. Le 6 décembre prochain l'association des téléspectateurs de Sengern cessera définitivement la diffusion des chaînes de télévision sur son réseau. C'est avec une certaine tristesse que nous verrons disparaître une œuvre (parmi les premières en Alsace il y a 42 ans) qui a rendu service et a permis à beaucoup de foyers à Sengern de profiter de la télévision dès 1971.

Aujourd'hui, où l'on voit souvent les revendications de certains, les exigences des autres, la faire valoir des droits, où l'on invoque la normalité ou bien encore les standards actuels mais où l'on oublie ses devoirs et ses obligations, il est impératif de rendre hommage à celles et ceux qui ont œuvré pendant 42 ans pour le réseau de télédistribution de Sengern. Eux aussi auraient pu se contenter de revendiquer ou d'invoquer leurs droits, mais ils ont préféré, s'assumer, agir être acteur et non des assistés, soit l'opposé de ce que l'on a pour habitude de voir aujourd'hui, quel bel exemple pour nous, respect à vous.

Progressivement les premiers indicateurs de l'hiver se manifestent, les températures baissent, les sommets environnants blanchissent, prochainement nous pourrons goûter aux « Mannalas » puis nous serons happés par la magie et les féeries de Noël. Quelle merveilleuse période à venir, les marchés et animations de Noël (à Lautenbach-Zell, les 21 et 22 décembre), la ferveur des préparatifs de Noël, le sapin, les traditionnels et délicieux mets de fêtes et bien sûr voir la joie des enfants et des adultes. Je souhaite que vous puissiez en toute sérénité apprécier cette période de convivialité familiale.

Chers habitants de Lautenbach-Zell / Sengern, c'est avec un peu d'avance, qu'avec Sandra mon épouse, les Adjoints, le Conseil Municipal et le personnel de la Commune que nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, une excellente santé et une bonne année 2014

Richard GALL

Responsable de publication : Richard GALL

Commission municipale : Jean-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN.

Bulletin tiré à 470 exemplaires. Bulletin communal mis en ligne sur les sites internet de la Commune : <http://lautenbachzell.free.fr> et <http://sengern.free.fr>

Sommaire

- Le mot du Maire.....page 2 à 3
- Sommaire.....page 3
- Séances du conseil municipal.....page 4 à 8
- Infos pratiques.....page 9 à 13
- Divers.....page 14 à 18
- Travaux.....page 19 à 20
- Evénements passés.....page 20 à 23
- Evénements à venir.....page 23 à 24
- Fleurissementpage 24 à 26
- Recette.....page 27
- Historique.....page 28 à 30
- Nos joies, nos peinespage 31
- Joyeux anniversaires.....page 32 à 37

Séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2013

L'an deux mil treize, le 1^{er} juillet à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN, Pascal SCHMITT, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Mathieu PFEFFER, Valentin KLEIN, Pierre MUTZ,

Absente excusée : Béatrice MACKERER (procuration à Richard GALL)

Absentes non excusées : Nathalie LANTZ, Joëlle STOFFEL

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 MAI 2013

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 mai 2013.

3° RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION D'UN AGENT COORDONNATEUR

Le Conseil désigne à l'unanimité, Fabienne HAMMERER, agent coordonnateur du recensement de la population.

4° REGIE DE RECETTES : FOND DE CAISSE CAMPING ET DISSOLUTION DE LA REGIE D'AVANCES

Le Conseil décide à l'unanimité, de la mise en place d'un fond de caisse de 75 € au camping.

La régie d'avance ne fonctionne plus depuis plus de deux ans, par conséquent, le Maire demande la dissolution de cette régie et de mettre fin à la fonction de régisseur.

Le Conseil décide à l'unanimité de dissoudre la régie d'avance et de supprimer la fonction de régisseur d'avance.

5° TITRES EN NON-VALEUR

Le Conseil décide à l'unanimité l'admission en non valeur des titres suivants :

- Facture d'eau 2010 d'un montant de 314,27 € ;
- Facture d'eau 2011 et 2012 d'un montant de 48.11 € ;
- Facture d'eau 2010 et 2012 d'un montant de 105,53 €.

6° RAPPORT DE L'EAU 2012

Le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par Mr J-Jacques FISCHER, 1^{er} adjoint, est approuvé à l'unanimité.

7° VENTE PORTIQUE

La commune de Bergholtz souhaite acquérir les éléments restants du portique de l'aire de jeux du Wasen. Le Conseil à l'unanimité décide de le céder en l'état au prix de 1 000 €.

8° BIEN IMMOBILIER BORDMANN

Suite à un courrier du 15 mai 2013 de KOCH & ASSOCIES, mandataires judiciaires, demandant de faire une offre pour l'acquisition de la friche Bordmann, le Conseil à l'unanimité propose d'en faire l'acquisition pour la somme de 50 000 € (toutes taxes et frais de notaire compris). Cette offre sera maintenue jusqu'au 31 décembre 2013. Par contre, en cas de surenchère, la commune en application des articles L.211-1 et suivants du Code de l'urbanisme, se réserve le droit de préemption sur ce bien. Les crédits ont été votés au budget 2013.

Séance levée à 20 h. 45

Séance du conseil municipal du 26 août 2013

L'an deux mil treize, le 26 août à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Béatrice MACKERER, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Mathieu PFEFFER, Valentin KLEIN, Pascal SCHMITT

Absente excusée : Chantal SIMONKLEIN (procuration à J-Jacques FISCHER), Pierre MUTZ (procuration à Richard GALL), Joëlle STOFFEL, Nathalie LANTZ

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} JUILLET 2013

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2013.

3° COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Le rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, est présenté au Conseil, qui en prend acte.

4° DECLASSEMENT TERRAIN RUE DE LA LAUCH

Dans sa séance du 1^{er} octobre 2012, le Conseil, a émis un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle rue de la Lauch par Mr Guillaume IMPERIALE.

Cette parcelle étant arpentée, fait l'objet d'un transfert du domaine public au domaine privé de la commune suite à la décision du conseil municipal précité.

Le procès-verbal d'arpentage indique que cette parcelle se trouve, section 9

lieu-dit Reshaul, d'une superficie de 84 m² (dont plan joint en annexe).

Le prix de vente ayant été défini à 5 040 €.

Il est proposé au Conseil :

D'autoriser Mr le Maire à procéder au versement de la parcelle, du domaine public de la commune au domaine privé de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité autorise, Mr le Maire à procéder au versement de la parcelle, du domaine public de la commune au domaine privé de la commune.

5° RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Le rapport d'activités 2012 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, est présenté au Conseil, qui en prend acte.

6° DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord pour les décisions modificatives suivantes :

M 14 Décision modificative 1/2013

Dépenses	657358	+ 20 400 €
	023	- 20 400 €
	021	- 20 400 €
	024	+ 20 400 €

M49 Décision modificative 1/2013

Recettes	1068	- 10 315,71 €
	001	+ 10 315,71 €

Décision modificative 2/2013

Dépenses	139111 - 040	8 361 €
	13913 - 040	1 581,60 €
Recettes	777 - 042	9 942,60 €

Séance levée à 20 h 40

Séance du conseil municipal du 28 octobre 2013

L'an deux mil treize, le 28 octobre à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN, Christophe EHRHART, Philippe SCHMUCK, Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT

Absent excusé : Valentin KLEIN (procuration à Christophe EHRHART)

Absentes non excusées : Nathalie LANTZ, Joëlle STOFFEL

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 AOÛT 2013

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 août 2013.

3° EMPLOI SAISONNIER

Pour des raisons de surcharge de travail, le Conseil décide à l'unanimité, de prolonger jusqu'à la fin octobre 2013 le contrat d'un emploi saisonnier.

4° INDEMNITE DE CONSEIL 2013

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- et d'accorder l'indemnité de conseil
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Dominique WASSONG

Après avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité, les décisions susvisées et décide d'allouer à Mr Georges TEULIERE ancien receveur la somme de 188,08 € du montant de l'indemnité de conseil 2013, pour les prestations spécifiques de conseil et d'assistance et à son successeur Mr Dominique WASSONG la somme de 188,08 €.

5° RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil désigne à l'unanimité, 2 agents recenseurs pour le recensement de la population 2014.

6 ° DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil, par 11 voix et une abstention (Béatrice MACKERER) donne son accord pour les décisions modificatives suivantes :

M 14 Dépenses	022	- 1000 €
	6718	+ 1000 €
M 49 Dépenses	6063	- 2600 €
	6541	+ 2600 €

7° TITRE EN NON-VALEUR

Après en avoir longuement discuté, le Conseil décide, l'admission en non valeur du titre suivant :

- facture d'eau 2010 / 2012 d'un montant de 1787,13 €.

Séance levée à 20 h 45.

Ramonage

L'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens. Les entreprises de ramonage assurent depuis des décennies un service de proximité permettant de garantir la sécurité des personnes.

Or, il n'est pas de sécurité sans qualification. Ci-dessous la liste des entreprises de la corporation, ayant les qualités requises pour exercer l'ensemble des prestations liées au ramonage.



15 ENTREPRISES QUALIFIEES à votre service !

BRUMPT POZZAN SARL

356A avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT
Tél : 03.89.53.50.41

CHOUFFERT Pascal

10 rue de Walbach 68230 WIHR-AU-VAL
Tél : 03.89.71.06.21

DREYER Christian

29 rue de Meyenheim 68110 ILLZACH
Tél : 03.89.52.15.61

DREYER RAMONAGE SARL

1 rue de la Vendée 68270 WITTENHEIM
Tél : 03.89.52.22.51

GOERG C. & FILS SARL

27, rue du Nord 68280 ANDOLSHEIM
Tél : 03.89.71.40.62

GOERG Eddy SARL

2A rue de la Scierie 68240 KAYSERSBERG
Tél : 03.89.78.13.28

HUG Philippe

18 rue de Provence 68840 PULVERSHEIM
Tél : 03.89.48.83.59

LEIMACHER A. EURL

12 place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR
Tél : 09.66.42.92.31

MULLER-FEDERLEN SARL

88a rue du Moulin 68610 LINTHAL
Tél : 03.89.74.88.05

MUSCH R+D SAS

24, rue de la Libération 68200 MULHOUSE
Tél : 03.89.52.30.91

NEEF FREDERIC

8 rue Basse 68170 RIXHEIM
Tél : 03.89.44.25.42

RAMONAGE DE L'EST SARL

4, rue des Trois Epis 68124 WINTZENHEIM
Tél : 03.89.80.81.60

RAMONAGE LES 3 LYS SARL

11 rue de Ferrette 68220 FOLGENSBOURG
Tél : 03.89.68.69.44

RAMONAGE PONZE BELKLE SARL

35 rue d'Hagenthal 68220 HEGENHEIM
Tél : 03.89.40.26.80

WILLIG CLAUDE & FILS SARL

26 avenue Roger Salengro 68100 MULHOUSE
Tél : 03.89.44.47.10

Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

Animaux

Toilettage MALKO et Compagnie
65 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
06.25.60.55.32

VIVARIUM DU MOULIN
6 rue du Moulin
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.02.48
info@vivariumdumoulin.org

Assistante maternelle

STEINMANN Catherine
9 chemin Weiher
68610 Lautenbach-Zell
03.89.48.22.25 ou 06.25.73.84.21

Beauté

CREATIV'ONGLES
11b rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.26.18.42 ou 06.48.37.54.67
nathalie-roussel@live.fr

Bâtiments

Carrelage ALVAREZ
7 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.01.02

Tapissier déco DEBENATH
4 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.03
debenath.tapissier@gmail.com

Dépannage/entretien chauffage
DM FISCHER
29a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76
DMFischer@orange.fr

Couverture/zinguerie/sanit./chauffage
Thierry GASSMANN
17 b Chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.36.77

JESSICA Peinture
5 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

Chauffage/électricité/sanitaire/dépannage/
maintenance
MGB
5 Rue de l'école
68610 Sengern
03.89.75.98.87 ou 06.06.69.52.47

Couverture/ zinguerie/ étanchéité/ sanit./
chauffage/ électricité
RECHAUF'TOIT, sarl
68610 Lautenbach-Zell
06.25.14.84.85 ou 03.89.76.87.30
burckbuchler.alain@hotmail.fr

Bâtiments (suite)

WERMELINGER Peinture

66 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.76.32.72

Centre équestre, exploitations agricoles

Ecurie du Felsenbach

44 rue du Felsenbach

68610 Sengern

06.09.01.44.20

La chèvrerie du Felsenbach

23 rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.07.05

Ferme du Mouton Noir

31a rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.06.01

Commerces

Machine à bois

CROSSFER France

4 rue de la Scierie

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.37.19

brauneisen.bernard@wanadoo.fr

Brocante

HIER ET AUJOURD'HUI

4 rue de la Scierie

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.37.19

brauneisen.bernard@wanadoo.fr

Conception de t-shirts originaux

HURLOVENT

13 rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.76.31.49

www.hurlovent.com

Commerce et vente de bois de chauffage

RISSER Daniel

31 a rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.06.01

Divers

Location alambic

PFIHL Benoit

28 rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.06.02

Entretien extérieur

Entretien, création espaces verts

VERT O NET

75 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.03.99 ou 06.09.70.43.99

bentzinger.nicolas@wanadoo.fr

Terrassement HALLER

15 rue de la Lauch

68610 Sengern

03.89.74.00.49

Informatique

FLORIVAL Informatique

14 chemin du Widersbach

68610 Lautenbach-Zell

06.26.56.42.28

florival.informatique@gmail.com

www.florival-informatique.com

S.A.R.L LG CONCEPT

80 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

06.08.06.68.77

Lionel.gauss@lgconcept.eu

<http://www.lgconcept.eu>

Menuiseries

Menuiserie d'agencement RISSER

8 rue de la Lauch

68610 Sengern

03.89.74.06.40 ou 06.13.57.03.98

Menuiserie-service RISSER

3 chemin des Prés

68610 Sengern

06.14.55.23.27

jcrisser@orange.fr

Menuiserie GWINNER

14 rue du Geffental

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.04.33

Restauration

Auberge du Gustiberg

Gustiberg

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.05.01

Restaurant à la Truite, dépôt de pain, bureau de

tabac, jeux de grattage, friandises...

47 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.05.17

Santé

APALIB et APAMAD
Aide aux Personnes Agées
Soutien à domicile
03.89.32.78.78

FLUIDICAUX
3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.06.29
fluidicaux@wanadoo.fr

MEDIGAZ
3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.08.18
medigaz@wanadoo.fr

Infirmières Libérales
MASSERON Nadine
WITTNER Sylvie
KIENE Véronique
03.89.38.20.83

Chambres d'hôtes, camping, gîtes, meublés

BATTIN André
62a Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.01.77
andre.battin@hotmail.fr

COQUELLE Germaine
21 rue de la Lauch
68610 Sengern
06.15.09.84.50
coquelle.francis@wanadoo.fr

FUCHS J-Louis
11 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.03.13
jeanlouisfuchs@wanadoo.fr

MATHIOT Marguerite
8 rue du Horupf
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.75.42 ou 06.71.16.35.25
chalet.zell@gmail.com ou
christian_mathiot@orange.fr

MEYER Théophila
92 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.57.77.03 ou 06.09.30.53.85
catmey21@yahoo.fr

PFEFFER Bernard
2 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.35.18
colberloc@aol.com

RISSER Daniel
31 a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

Camping
VERT VALLON
51 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.01.80
www.camping-levertvallon.com
camping-vertvallon.lautenbachzell@wanadoo.fr

UMBDENSTOCK M-Thérèse
11 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.04.49

VOGEL Jean
99 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.34.51
jean.vogel2@wanadoo.fr

WENZINGER Marcel
1a rue de l'École
68610 Sengern
03.89.76.82.40 ou 06.08.26.92.42
marcel.wenzinger@free.fr

Les services de la commune

**03 89 76 32 08****03 89 76 30 39****e.mail** mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr Richard Gall au 03.89.76.39.75

Messieurs les Adjointes : Mr J-J Fischer au 06.70.05.41.76

Mr R. Karmen au 06.22.22.73.59

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

Lundi et vendredi de 14 h à 18 h

Mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Fermée le mercredi après-midi

Horaires permanences Maire et adjoints

Le lundi et jeudi de 17 h à 19 h

Samedi de 9 h à 11 h

Sur rendez-vous

Horaires déchèterie

Du lundi au vendredi

de 9 h à 11 h 45 et

de 14 h à 16 h 45

Samedi de 9 h à 16 h 45

Ramassage des ordures

ménagères

Le jeudi

Ramassage tri sélectif

Mercredi des
semaines impaires

Ramassage

biodéchets

Le lundi

Nous invitons les commerçants, artisans et loueurs qui ne figurent pas dans le bulletin communal et qui souhaitent y paraître à nous fournir les informations pratiques, de façon à les publier dès la prochaine parution.

En cas de modifications (adresse, téléphone, etc...), veuillez en informer la mairie.

Cet espace est mis gratuitement à votre disposition.

Divers

Dates des battues

Des battues de chasse sont organisées les :

- 14 et 15 décembre 2013
- 11 et 12 janvier 2014

Déneigement

Quand la neige arrive... Avec l'arrivée des premières neiges, il convient de rappeler quelques précautions d'usage afin de faciliter le déneigement :

- utilisez au maximum vos allées, cours et garages afin de désencombrer les rues et faciliter l'accès de la saleuse.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est du devoir de chacun de dégager le trottoir devant son domicile (qu'il soit propriétaire ou locataire), afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité.

Nous conseillons également aux automobilistes d'équiper de façon adéquate leur véhicule.

Vous pouvez consulter l'état des routes sur le site internet du Haut-Rhin www.cg68.fr

Usage des bacs à sel

Des bacs à sel sont positionnés dans certains endroits de la commune (pentes, etc). Ce sel est destiné à des usages publics, notamment le salage des voies et autres endroits délicats. En aucun cas, il n'est destiné à des utilisations privées (salage des trottoirs ou cours et allées privées).

Banque alimentaire

Une collecte de denrées alimentaires non périssables, au profit de la Banque alimentaire du Haut-Rhin, aura lieu du 18 novembre au 29 novembre 2013 à la mairie aux heures d'ouverture.

Aliments souhaités : huile, sucre, café, cacao, petits déjeuners, conserves, riz, pâtes.

Cérémonie des vœux

Comme chaque année, la municipalité souhaite mettre à l'honneur les habitants qui se sont distingués dans les domaines sportifs, culturels ou autres. Pour ce faire, nous vous invitons à vous présenter en mairie munis de votre prix.

Distribution des sacs de tri et biodéchets

Une permanence pour la distribution annuelle des sacs de tri et de biodéchets aura lieu en mairie le 24 janvier et 14 février 2014 de 8 h 15 à 12 h, pour cela veuillez vous munir de votre badge d'accès à la déchetterie (Communauté de Communes).

Calendrier des sapeurs-pompiers

Comme le veut la tradition en cette fin d'année, les membres de l'amicale des sapeurs-pompiers de Lautenbach-Zell/Sengern, vont débiter la distribution des calendriers 2014. Ils vous remercient par avance pour votre bon accueil, votre générosité et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Recensement de la population

En partenariat avec les communes, l'Insee organise le recensement de la population. Celui-ci permet de connaître la population résidant en France.

Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession), sur les logements et leurs conditions, les déplacements quotidiens, etc... L'enquête commencera en janvier 2014.

Deux agents recenseurs ont été recrutés par la commune et passeront dans vos foyers, il s'agit de Mmes Denise GROSS et Estelle FISCHER.

www.le-recensement-et-moi.fr

Rappel sortie école



Les incivilités sont un fait d'actualité récurrent, même dans les écoles où une charte de laïcité a dû être mise en place. Devons nous également mettre en place une charte pour les adultes qui transgressent le code de la route ? En effet les automobilistes ne respectent toujours pas l'interdiction de passage devant l'école de Lautenbach-Zell. De plus, nous vous rappelons que s'il est interdit de circuler, cela reste une route et donc il est formellement interdit de stationner à l'entrée de celle-ci pour déposer les enfants à l'école. Cette voie doit rester libre pour permettre à la navette ou aux secours d'accéder à l'école. Merci de montrer l'exemple à nos enfants et pensez ainsi à leur sécurité !



Cap sur les prochaines élections municipales

Modifications apportées par la loi du 17 mai 2013 **dans les communes de moins de 1 000 habitants**

Près de 36 800 villages et villes de France élisent leur conseil municipal tous les 6 ans.

Les prochaines élections municipales sont fixées aux 23 et 30 mars 2014.

Cet article donne pour une commune de moins de 1 000 habitants, les conditions de l'élection des membres du Conseil Municipal et de l'élection des représentants de la commune dans le Conseil de la Communauté de Communes ou d'Agglomération.

Attention : cet article n'est pas une étude juridique. Il n'entre donc pas dans le détail et dans les subtilités juridiques.

La déclaration de candidature est désormais obligatoire :

Pour être élu, il faut être candidat à l'élection municipale.

Un candidat peut se présenter de façon isolée ou groupée, sur ce qu'on appelle communément une « liste ».

Mais il doit obligatoirement faire une déclaration de candidature à la Sous-préfecture ou la Préfecture au plus tard le jeudi 6 mars 2014. La déclaration de candidature vaut pour les 2 tours. En effet, s'il y a suffisamment de candidats au premier tour, seuls les candidats du 1^{er} tour qui sont en ballottage peuvent être candidats au deuxième tour.

Mais il peut y avoir de nouvelles candidatures au deuxième tour si on manquait de candidats au 1^{er} tour. Ces nouveaux candidats doivent déposer leur candidature à la Sous-préfecture ou à la Préfecture au plus tard le mardi 25 mars 2014.

En résumé : les électeurs ne peuvent plus voter pour une personne qui n'est pas officiellement candidate.

On ne peut plus être candidat dans plusieurs communes.

Il n'y a aucune obligation de parité « hommes-femmes » pour les candidatures groupées.

Le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que les noms et prénoms des personnes candidates sont affichés dans chaque bureau de vote, le jour du scrutin. Les bulletins déposés dans l'urne avec plus ou moins de noms qu'il y a de conseillers à élire sont valables.

Mais les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas comptés. Il en est de même pour les personnes non candidates.

Dans les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers à élire passe de 9 à 7. Entre 100 et 499 habitants il reste à 11 conseillers. Entre 500 et 1 499 habitants il reste à 15 conseillers.

Qui sera élu au Conseil Municipal et aux postes d'adjoints ?

Le mode d'élection est inchangé : il s'agit du « scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, avec panachage ».

Vous pouvez continuer à rayer, remplacer, déplacer, rajouter un ou plusieurs noms de candidats individuels ou issus d'autres listes.

Les décomptes se font individuellement, par nom.

Pour être élu au premier tour, la majorité absolue des suffrages est nécessaire (c'est-à-dire la moitié des voix exprimées plus une). Si tous les sièges ne sont pas attribués au 1^{er} tour, il y a un deuxième tour. Les candidats arrivés en tête du deuxième tour sont alors élus.

Le maire et les adjoints restent élus par le Conseil Municipal au scrutin secret. Il faut la majorité absolue aux deux premiers tours et la majorité relative au troisième tour. C'est le Conseil Municipal qui fixe le nombre d'adjoints. Mais le nombre maximal est de 2 quand il y a 7 conseillers, de 3 quand il y a 11 conseillers et de 4 quand il y a 15 conseillers.

Qui sera membre du Conseil de la Communauté ?

A noter que le Conseil de la Communauté devient le Conseil Communautaire et que ses membres deviennent des Conseillers Communautaires.

Jusqu'à présent, le conseil municipal désignait les représentants de la Commune dans le Conseil de la Communauté.

Désormais, ils sont automatiquement pris dans « l'ordre du tableau ».

L'ordre du tableau est constitué du maire, des adjoints selon leur rang, puis des conseillers municipaux. Ceux-ci sont classés par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal et, entre conseillers élus le même jour, en fonction du nombre de voix obtenues.



Cap sur les prochaines élections municipales

Modifications apportées par la loi du 17 mai 2013 dans les communes de plus de 1 000 habitants

Qu'est-ce que le scrutin de liste paritaire ?

Désormais, toutes les communes de plus de 1 000 habitants élisent leur Conseil Municipal « au scrutin de liste paritaire ».

Les candidats doivent obligatoirement constituer une liste. Cette liste doit être complète, c'est-à-dire avoir autant de candidats qu'il y a de membres au Conseil Municipal. Cette liste doit respecter la parité, c'est-à-dire l'alternance des sexes. L'ordre des candidats sur la liste est déterminant pour leur élection éventuelle, élection qui dépend du nombre de voix obtenues par chaque liste.

En effet, vous ne pouvez pas rayer, remplacer, déplacer, rajouter un ou plusieurs noms. Un bulletin de vote modifié est déclaré nul.

Les candidats sur une liste doivent s'inscrire à la Sous-préfecture ou la Préfecture au plus tard le jeudi 6 mars 2014 pour le 1^{er} tour et le mardi 25 mars 2014 pour le 2^{ème} tour.

Qui sera élu au Conseil Municipal ?

Si une liste obtient la majorité absolue des voix exprimées dès le 1^{er} tour (23 mars), les élections sont terminées. Si aucune liste n'a cette majorité absolue (c'est-à-dire la moitié des voix exprimées plus une), il y a un 2^{ème} tour le 30 mars.

Si au 1^{er} tour, une liste a la majorité absolue des voix exprimées, elle obtient d'abord la moitié des sièges du Conseil Municipal. L'autre moitié des sièges est répartie entre toutes les listes qui ont au moins 5% des voix. Cette répartition est faite en proportion du nombre de voix obtenues par chaque liste.

Si au 1^{er} tour, aucune liste n'obtient la majorité absolue des voix exprimées, il y a un 2^{ème} tour. Des listes peuvent fusionner. La liste arrivée en tête a d'abord la moitié des sièges, quel que soit le nombre de voix obtenues. L'autre moitié des sièges est répartie comme indiqué précédemment pour le 1^{er} tour.

Conclusion : la liste gagnante, que ce soit au 1^{er} ou au 2^{ème} tour, a donc la majorité des sièges, mais l'opposition est également présente au Conseil Municipal.

Les sièges sont toujours attribués aux candidats dans l'ordre de présentation de leur liste.

Quelle nouveauté pour les adjoints ?

Le Conseil Municipal continue à élire le Maire puis les Adjoints. Mais pour garantir aux femmes l'accès aux postes d'adjoints, ceux-ci ne sont plus élus individuellement, mais en bloc, sur la liste présentée par le Maire.

Sur la liste, l'écart entre hommes et femmes ne peut pas être supérieur à 1. Mais la stricte alternance n'est pas obligatoire.

C'est le Conseil Municipal qui fixe le nombre d'adjoints. Mais le maximum, c'est 30% de l'effectif du Conseil.

Qui sera membre du Conseil de la Communauté ?

A noter que le Conseil de la Communauté devient le Conseil Communautaire et que ses membres deviennent des Conseillers Communautaires.

Jusqu'à présent, les représentants de la Commune dans le Conseil de la Communauté étaient désignés par le Conseil Municipal.

Désormais, ils sont élus en même temps et sur le même bulletin que les Conseillers Municipaux. Avec la même obligation de parité.

Sur le même bulletin de vote, vous aurez donc deux listes :

- la liste des candidats à l'élection municipale
- la liste des candidats au Conseil Communautaire. Ces candidats doivent être issus de la liste pour l'élection municipale.

Vous allez donc voter à la fois pour le Conseil Municipal et pour le Conseil Communautaire. La répartition des sièges étant faite en proportion du nombre de voix obtenues par chaque liste en présence, les conseillers communautaires seront issus des listes majoritaires et des listes d'opposition dans les communes.

Article rédigé par
L'Association des Maires du Haut-Rhin

Travaux

Pont du Widersbach

Lors d'une petite balade du côté du Widersbach, vous pourrez admirer en remplacement de celui devenu vétuste, un joli petit pont fabriqué par Mrs Daniel et Jordan RIGALLEAU, un grand merci à eux.



Cimetière

Comme vous avez certainement pu le constater, des travaux ont été effectués cet automne au cimetière de Lautenbach-Zell. Quelques bénévoles et conseillers municipaux ont aménagé un local à poubelles derrière l'église. Grand merci à eux ! Deux poubelles y ont été installées : une poubelle bio-déchets, réservée aux fleurs, déchets verts, végétaux et une autre réservée aux fleurs artificielles (plastique, tissu...), pots (plastique, terre cuite ...), emballage, papier, carton, déco, bougie.





Clocher de Sengern

Suite à des infiltrations, des travaux de consolidation et de réparation de la toiture du clocher de l'église St Nicolas de Sengern ont été effectués le 12 et le 13 novembre.



Evénements passés

S'Vereins Fir

Le 8 juin a été organisé par les associations du village, le 2^{ème} «S'Vereins Fir » à l'étang des cygnes. Cette année encore, le public est venu en masse assister au magnifique feu d'artifice proposé par Mrs Tahar FELLAH et Artur MONTEIRO, puis à la crémation du bucher.



Fête de la musique

Comme de tradition, le 21 juin, les conseillers, avec la participation du restaurant « à la truite », ont organisé la fête de la musique, qui a été animée par Mr Didier SCHMITT.



Kermesse

Le 30 juin, la chorale Ste Cécile de Lautenbach-Zell a organisé sa traditionnelle kermesse, avec vente de pâtisseries et tombolas.

Fête de la carpe

Comme par le passé, le public est venu en masse à la fête de la carpe frite, organisée par l'amicale de l'étang des cygnes.

Assomption

Les fidèles se sont retrouvés comme chaque année place de l'école à Sengern, pour rejoindre à pied l'église, afin d'assister à la célébration de la messe de l'assomption.

Marché de montagne



L'Armistice

à Sengern



à Lautenbach-Zell

Avec la relève !

Evénements à venir

24 novembre	Linthal	Messe inter-paroissiale de la Ste Barbe
30.11/01 décembre	Commune de Lautenbach	Marché expo de Noël
01 décembre	Messe de la St Nicolas avec la participation de la fanfare des sapeurs-pompiers et du St Nicolas	
08 décembre	Vert Vallon	Fête de Noël des ainés
21/22 décembre	Marché de Noël de montagne	
10 janvier	Commune de Lautenbach	Crémation des sapins
13 janvier	EFS	Don du sang
22 février	U.S.L.S.	Loto
15 mars	Ecole de Lautenbach	Bourse aux vêtements
19 au 31 mars		Exposition « Poésie de l'Arbre »
22 avril	EFS	Don du sang
06 avril	Ecole Schweighouse	Marché aux puces
01 mai	Amicale des sapeurs-pompiers	Fête printanière

01 mai	Harmonie du Florival	Maïbummel
04 mai	Un sourire pour le Togo	Soirée repas
08 mai	U.S.L.S.	Tournoi de pétanque
08 mai	Asso. Amis St Gangolph	Fête St Gangolph
24 mai	Harmonie du Florival	Concert de printemps

Tous les mardis au Vert Vallon, après-midi récréative.



Fleurissement 2013



Maisons avec jardin

5 fleurs ***** H.C. SCHLIFFER Philippe - PREISS Fernand

3 fleurs *** BATTIN André - FISCHER Philippe - HAMMERER Hubert - HENCK /OBRECHT - LANTZ Fernand - MARCK Hubert - MASSERON François - MEYER Lucien - MUTZ Pierre - MYSLIWICS Yvonne - PFEFFER Bernard - RIETHMULLER René - SCHAFFHAUSER Richard - WEHRLLEN /BIEHLER Gertrude - WEIRATHER Erwin

2 fleurs ** FISCHER J-Pierre - FRANCK J-Pierre - FRICK Bernard - FRICKER Bernard - FUCHS J-Jacques - FUCHS J-Louis - GASPERMENT Alice - HUEBER Monique - PFEFFER Matthieu - RAUCH/FISCHER - SCHMUCK M-Louise/Philippe - SIMONKLEIN Pascal - VOGEL Jean - WEHRLLEN Pierre - WERLEN J-Marc - WERMELINGER Henri

1 fleur * BOLLINGER Pascal - HECK Serge - HIGELIN Catherine - HUEBER Raymond - MOINE Jacqueline - REGNAULT J-Pierre - RIETHMULLER Antoine - SCHWAERTZIG J-Paul

Encouragement ETTERLEN Hélène - FISCHER Simone - GAMBERONI Guy - GERTHOFFERT Michel - GROSS Jean - HOLTZHEYER Gabriel - KOENIG Hubert - METZGER Michel - SACCHI Claude - SIMONKLEIN Christian - STEINMANN Eric - TORRELLI René - WAGNER M-France - WINISDOERFFER Stéphane

Maisons sans jardin

- 5 fleurs ******* H.C. KUSTER Edmond
- 4 fleurs ****** CHAMBARD J-Marc - RICHERT Gérard
- 3 fleurs ***** SIMONKLEIN Jeanne - SONNTAG Raymond - WAGNER André
- 2 fleurs **** BEIL Charlotte - FISCHER J-Jacques - FRIESS J-Paul - KUBLER Juliette - MARCHAL Patrick - RISSER René
- 1 fleur *** AUDEBEAU Christophe - BAUM Liliane - HALLER Raymond - KARMEN Régine - KARMEN Richard - PFIHL Emma - PIERREL J-Louis - RISSER Raymond - SONNTAG Antoine

Encouragement ACKERMANN Robert - BADER Laurent - BUCCI Stéphane - CORTESE Michel - FISCHER J-Marc - FRANCK Philippe - HEINRICH M-Hélène - KUSTER A-Marie - MATHIS Yannick - MEYER Huguette - MEYER Guy - RIETHMULLER Bernard - SPERISSEN René - WENTZEL Alain

Commerces

- 4 fleurs ***** Restaurant à la Truite

Balcons

- 3 fleurs ***** BRENGARD Eric - FRANCK J-Paul - HUEBER François - UMBDENSTOCK M-Thérèse
- 2 fleurs **** CHAPELIER Georges - FISCHER Denis - HALLER Christian
- 1 fleur *** BOECKLER/ZIMMERMANN - COQUELLE Francis - FREY Didier - PREISS Yves - RISSER J-Claude - WECK M-Renée

Encouragement GAECHTER Christine - GALLIATH Michel - GWINNER Pierre

Façades / murs

- 4 fleurs ****** CHAMBARD Claude
- 2 fleurs **** ERNY J-Paul - FASSL Cédric - SCHWALLER M-Thérèse
- 1 fleur *** FLESCH Bernard - HARTMANN Jacques - JACOBBERGER Anne/Roland - KUSTER François - PREVOT Dominique - SEILER Joseph
- Encouragement** AG MOUHAMATT Abdou - AROMATARIO Hélène - BEDEL Joël - BOHRER Philippe - COTE Thierry - DURRWELL Daniel - ERNY Victor - FISCHER Claude - FISCHER Gaston - FISCHER Joseph - FRANCK Denis - FRANCK Marlyse -



HILBERT Fabrice - ISSENLOR Roland - LICHTLE Yves - RIETHMULLER Marthe -
SCHICKEL Etienne - TODISCO Antoine - TRIPONEL Frédéric



Immeuble collectif

*2 fleurs *** KUPECK Anne

Encouragement GUTIERREZ J-Claude - JENNY
Pierre - ROGER/FIX - ROUSSEL Christophe - STUDER
Isabelle

*3 fleurs ****

Camping

*3 fleurs ****

Etang des Cygnes



Recettes

Mannalas

Ingrédients : 550 grs de farine
 $\frac{1}{2}$ cuillère à café de sel fin
75 grs de sucre semoule
1 paquet de levure de boulanger
sèche ou 25 grs de levure fraîche
2 œufs
25 cl de lait
175 grs de beurre



Mélanger la farine avec la levure, le sel et le sucre. Mettre en fontaine ; y casser les œufs entiers, puis ajouter le lait tiède. Battre le mélange jusqu'à ce que la pâte se détache des parois du récipient et fasse des bulles (env. 10 min.). Ajouter le beurre ramolli (non fondu) par petites quantités en continuant de battre. La pâte doit être bien souple et élastique.

Couvrir la pâte et laisser lever dans un endroit chaud pendant environ une heure, jusqu'à ce qu'elle ait doublé de volume.

Détailler la pâte en 8 pâtons. Sur un plan de travail bien fariné, allonger chaque pâton. Marquer un étranglement au tiers de sa taille pour former la tête. Entailler de part et d'autre du corps, pour marquer les bras et fendre le bas pour marquer les jambes.

Mettre sur une tôle beurrée ou du papier sulfurisé et laisser lever une seconde fois.

Dorer au jaune d'œuf dilué avec quelques gouttes de lait ou d'eau. Placer les yeux et la bouche avec des raisins secs ou des pépites de chocolat.

Faire cuire à four moyen (180° à 200° ou 5-6) pendant environ 15 minutes.

N.B : Vous pouvez aussi, selon votre goût, rajouter des pépites de chocolat dans la pâte.



Délicieux accompagnés d'un bon chocolat chaud

Historique

Croix de guerre

Avant la grande guerre, les actes de courage et les actions d'éclat des militaires au combat, étaient alors récompensés par l'attribution de la Légion d'honneur ou de la Médaille Militaire.

Il a semblé nécessaire dès le commencement de la première guerre mondiale, vu l'importance des forces mobilisées et la durée des opérations, de créer une récompense spécifique destinée aux militaires titulaires d'une citation.

Un des plus fervents partisans de cette idée en est le général BOELLE. Il s'en entretient avec le parlementaire et écrivain Maurice BARRES qui demande alors, par voie de presse, la création d'une nouvelle récompense militaire, afin « *que le chef puisse décorer ses plus braves soldats sur le champ de bataille après chaque affaire* ».

Le 23 décembre 1914, plusieurs députés, dont Mr Georges BONNEFOUS, déposèrent au Parlement une proposition de loi visant à instituer une médaille dite de la Valeur Militaire pour commémorer les citations individuelles.

Favorable à ce projet, le rapporteur de la Commission de l'armée, le commandant DRIANT, député mobilisé, proposait le 4 février 1915, la création d'un Ordre récompensant la valeur militaire, en excluant la faveur et l'ancienneté, appelant cette décoration « Croix de Guerre ».

Cette proposition ayant été acceptée à l'unanimité ; par la loi du 8 avril 1915 fut donc créée une Croix de Guerre destinée à commémorer, depuis le début des hostilités, les citations individuelles pour faits de guerre à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armées, des divisions, des brigades et des régiments.

Pour la grande guerre, l'on dénombrait, au 1^{er} mars 1920, un total d'environ 2 055 000 citations décernées, auxquelles s'ajoutaient les citations accompagnant la remise de la légion d'honneur et la Médaille Militaire, ainsi que les citations à titre posthume.

La Croix de Guerre 1914-1918 n'est, en règle générale, plus décernée depuis le 18 octobre 1921.

Total des citations avec attribution de la Croix de Guerre 1914-1918 : 2 065 000.

Commémoration de la Grande Guerre 100 ans

La Commune de Lautenbach-Zell/Sengern, a été honorée de la Croix de Guerre 1914-1918 par citation à l'ordre de l'armée du 2 novembre 1921, voir journal officiel du 6 novembre 1921.

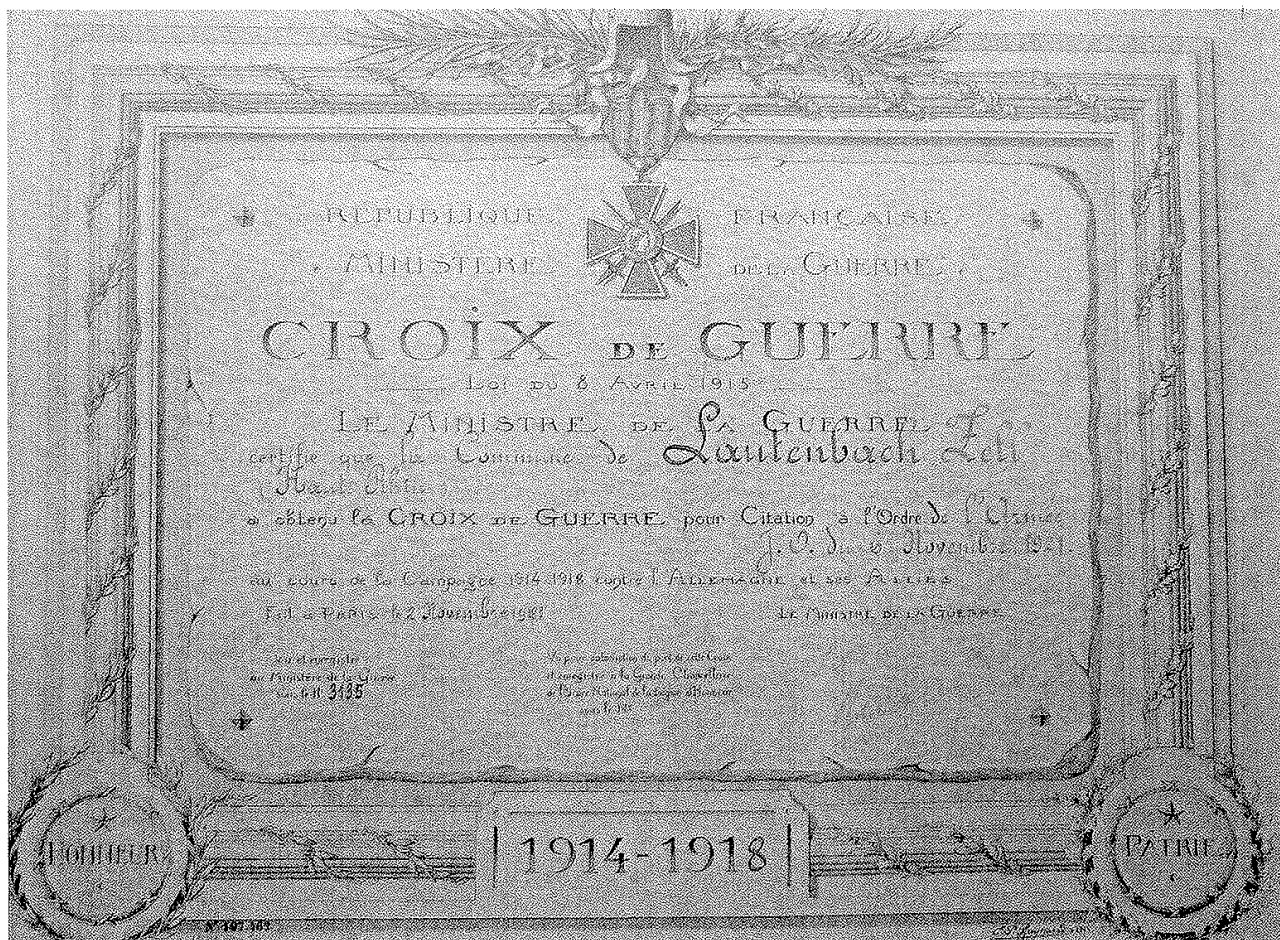
En effet sur un total de 2 951 communes citées en France et 83 dans le département du Haut-Rhin, elle a été citée parmi les 53 en 1921 sous le n° 3135.

Notre commune se compose de deux villages, Sengern et Lautenbach-Zell. Elle a été citée 2 fois ; 1 fois pour Sengern avec le village voisin Linthal (suite au triste épisode du 25 octobre 1914 ; destruction par incendie du bas de Sengern et du Hoeffen à

Linthal) et 1 fois pour Lautenbach-Zell, en groupe avec Soultz, Guebwiller, Buhl, Lautenbach et Murbach pour l'exil de ses habitants en 1915.

Les 2 citations valent à notre commune l'attribution de la Croix de Guerre avec palme 14-18 (Le diplôme et la croix sont exposés en mairie).

P. MUTZ



Le ministre de la guerre

Cite à l'ordre de l'armée:

SOULTZ, GUEBWILLER, BUHL, LAUTENBACH, LAUTENBACH ZELL, MURBACH (Haut-Rhin): situées dans la zone de bataille, ont vu une partie de leur population brutalement exilée par l'autorité militaires allemande. Malgré les pertes subies et les souffrances endurées, ont toujours montré une foi indéfectible dans la victoire finale de la France.

SENGERN, LINTHAL (Haut-Rhin): courageuses cités, autour desquelles se sont livrés des combats acharnés au début de la guerre. Ont été victimes, en octobre 1914, de la barbarie des Allemands qui, sans aucune nécessité militaire, ont incendié une grande partie de ses habitations. Malgré leurs deuils et les vexations subies, ont conservé une foi indéfectible dans la victoire de la France.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Guerre 1914 - 1918
CITATION

*EXTRAIT DE LA CITATION
PUBLIÉE AU JOURNAL OFFICIEL DU 6 NOVEMBRE 1921*

Le Ministre de la Guerre

CITE À L'ORDRE DE L'ARMÉE

- Département du Haut-Rhin -

LA COMMUNE DE LAUTENBACH ZELL

« Située dans la zone de bataille, a vu une partie de sa population brutalement exilée par l'autorité militaire allemande.

Malgré les pertes subies et les souffrances endurées, a toujours montré une foi indéfectible dans la victoire finale de la France. »

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre 1914-1918 avec palme

A Paris, le 2 novembre 1921

Signé : HERGAULT

A Pau, le 26 août 2013

*Le lieutenant-colonel Patrick RONGIER
chef du centre des archives du personnel militaire*



Nos joies, nos peines

Naissances



- Le 12 juillet à Colmar, Hugo, Eugène WEBER, fils de Christian, Jean-Paul, Fernand WEBER et de Stéphanie LALLI.

Le 18 septembre à Colmar, Nolan MEYER, fils de Sébastien, Paul, Emilie MEYER et d'Aurélié MELLINGER.

- Le 18 octobre à Colmar, Aline LECUS, fille d'Arnaud, Dominique LECUS et de Marie-Hélène, Bernardine WILLEMANN.

- Le 5 novembre à Colmar, Lizéa, Lara DEMAUREY, fille de Ludovic, Gaylord DEMAUREY et d'Aurélié, Stéphanie BODFIN

Mariages

- Le 14 septembre à Lautenbach-Zell, Lionel FRICKER et Valérie Evelyne SCHWEIGER.
- Le 14 septembre à Lautenbach-Zell, Sylvain Antoine Robert D'AMBROSIO et Céline Eliane Thérèse Hélène LEHMULLER.
- Le 29 octobre à Lautenbach-Zell, Franck Julien RUDOLF et Li LIU.



Décès

- Le 20 août à Colmar, Emile, René SIMONKLEIN, époux de Jeanne, Marie, Madeleine GRUNENWALD.

Les nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à :

- la famille Franck WAGNER et Alexia BARBEY ainsi qu'à leur fille Romane, domiciliés 11 rue de la Mairie ;
- Mme Emilie SCHILLING, domiciliée 16 rue du Felsenbach ;
- Mme RISSER Lucie ainsi qu'à son fils Lucien, domiciliés 42 rue du Felsenbach.
- famille Benoit ERNY et Sophie GIURIATI ainsi qu'à leur fils Siméo, domiciliés 20 rue du Felsenbach.
- Mr et Mme EMIRO Franco et Marie-Laure, domiciliés 18 rue de la Lauch.



Joyeux anniversaire



02 décembre	:	MUTZ née PREISS 22 rue de la Lauch Sengern	M-Louise	90 ans
02 décembre	:	CHAMBARD née BOOG 49 Grand'Rue	Françoise	66 ans
06 décembre	:	KUPECK 23 rue de la Lauch Sengern	Anne	77 ans
07 décembre	:	FUCHS 11 rue du Geffental	J-Louis	66 ans
12 décembre	:	RISSER née WAGNER 26 rue de la Lauch Sengern	Irène	85 ans
12 décembre	:	WAGNER 8 chemin du Widersbach	Paul	74 ans
12 décembre	:	MARUCCIA 2b rue de la Lauch Sengern	Lucio	66 ans
14 décembre	:	CHAMBARD 49 Grand'Rue	Claude	67 ans
16 décembre	:	ARNOLD 21 Grand'Rue	J-Paul	69 ans
16 décembre	:	FRICK 19 rue du Geffental	Bernard	66 ans
18 décembre	:	FISCHER 17 rue des Fleurs	J-Pierre	80 ans
19 décembre	:	JAN 12 rue de l'École Sengern	Philippe	65 ans
20 décembre	:	LANTZ 13 rue des Fleurs	Fernand	77 ans
20 décembre	:	LAPP 2 rue du Schloesslé	Armand	79 ans
21 décembre	:	ROZEROT née PFEIFER 5 bis rue des Fleurs	Monique	74 ans
27 décembre	:	THOMAS née FISCHER 12 rue du Wasen	Juliette	92 ans
28 décembre	:	MEYER née FRANCK 6 rue de la Mairie	Rose Marie	70 ans
31 décembre	:	GUTIERREZ 3 rue de Moulin	J-Claude	68 ans
02 janvier	:	RICHERT née FREY 4 rue de la Carrière	Fernande	81 ans

05 janvier :	SCHAFFHAUSER 2 rue de la Lauch Sengern	J-Paul	77 ans
05 janvier :	GRIGNON 3 rue du Felsenbach Sengern	Gérard	69 ans
05 janvier :	MARCK 2 chemin Weiher	J-Jacques	66 ans
06 janvier :	WERMELINGER 66 Grand'rue	Henri	85 ans
09 janvier :	FRANCK 1 rue du Wasen	Clément	80 ans
12 janvier :	FUHRMANN née FRANCK 17 rue de la Lauch Sengern	Monique	83 ans
12 janvier :	VOGEL 99 Grand Rue	Jean	66 ans
12 janvier :	FERRANDI 53 Grand Rue	François	66 ans
18 janvier :	BOESCH née ANGHINOLFI 103 Grand'Rue	Dominique	65 ans
19 janvier :	CIMENTI née PFIHL 7 rue de la Mairie	Alice	83 ans
21 janvier :	JACOBBERGER née RISSER 98 Grand'rue	Anne	82 ans
22 janvier :	FRANCK née SCHAFFHAUSER 19 rue de la Lauch Sengern	Marlyse	72 ans
24 janvier :	WAGNER née ULLMANN 93 Grand'rue	Jacqueline	75 ans
02 février :	ZWILLER née ROZWADOWSKI 3a chemin du Widersbach	Barbara	70 ans
03 février :	MYSLIWICS née RIETH 2 rue du Schloesslé	Yvonne	77 ans
04 février :	FRANCK née JAEGGY 15 rue des Fleurs	Charlotte	75 ans
05 février :	FRANCK née DEBENATH 1 rue du Wasen	Ninie	76 ans
07 février :	HANKUS née BLEYER 11 rue de l'École Sengern	M-Madeleine	65 ans
09 février :	ESLINGER 4 chemin Weiher	Pierre	75 ans
16 février :	MEYER 6 rue de la Mairie	Lucien	76 ans
23 février :	HUEN 71 Grand'Rue	M-Monique	71 ans

14 mars	:	THOMAS 12 rue du Wasen	Bernard	65 ans
16 mars	:	FISCHER 14 rue de la Lauch Sengern	Joseph	89 ans
16 mars	:	RISSER 11 Grand'Rue	J-Joseph	88 ans
16 mars	:	WEHRLLEN 10 rue de l'Ecole Sengern	Gertrude	68 ans
24 mars	:	RIETHMULLER 29 grand'Rue	René	84 ans
24 mars	:	HERRGOTT née VOGT 106 Grand'Rue	Lucie	82 ans
24 mars	:	FRICK née HUEBER 19 rue du Geffental	Marthe	66 ans
29 mars	:	FISCHER née SCHILL 1 rue du Moulin	Raymonde	68 ans
30 mars	:	BOLL 10 rue de la Mairie	André	75 ans
31 mars	:	SONNTAG née RISSER 7 rue du Felsenbach Sengern	M-Thérèse	81 ans
01 avril	:	BRONNER née SCHAEGLIS 1 rue de la Carrière	M-Josée	78 ans
03 avril	:	ERNY 58 Grand'Rue	Etienne	69 ans
03 avril	:	MONETTI 3a chemin du Widersbach	Adrien	74 ans
03 avril	:	HASENFRATZ née HUBER 21 rue du Geffental	Christine	85 ans
05 avril	:	JENNY née FRANCK 11b rue du Felsenbach Sengern	A-Marie	72 ans
06 avril	:	ETTERLEN née SCHÄFER 15 rue du Felsenbach Sengern	Mariette	81 ans
06 avril	:	RAUCH 22 rue du Wasen	J-Pierre	77 ans
07 avril	:	DEBENATH 9 rue du Wasen	Georges	73 ans
07 avril	:	SCHAEGLIS née ERNY 6 rue du Horupf	M-Odile	65 ans
14 avril	:	BENTZINGER née ARNOLD 16 rue des Fleurs	Huguette	68 ans
14 avril	:	VOGEL née FRICK 99 Grand'Rue	M-Thérèse	65 ans

19 avril	:	FRANCK 15 rue des Fleurs	Gérard	83 ans
24 avril	:	FISCHER 1 rue du Moulin	Gaston	68 ans
25 avril	:	STOECKLE née SCHAFFHAUSER 1 Grand'Rue	M-Louise	87 ans
25 avril	:	FISCHER née SCHMUCK 17 rue des Fleurs	Paulette	78 ans
26 avril	:	SIMONKLEIN née BATTIGELLO 101 Grand'Rue	Marthe	67 ans
28 avril	:	GSTALTER 8 rue de l'école Sengern	Rémy	67 ans
01 mai	:	KUSTER née JAECK 46 rue du Felsenbach Sengern	A-Marie	65 ans
02 mai	:	KUBLER née RIETHMULLER 55 Grand'Rue	Juliette	74 ans
05 mai	:	ACKERMANN née MARCK 5 rue du Furstgut	M-Lucie	75 ans
06 mai	:	TODISCO née WERLEN 21 rue du Wasen	M-Hélène	74 ans
07 mai	:	RIETHMULLER née RISSER 78 Grand'Rue	Marthe	84 ans
07 mai	:	NAAS née IHLER 3 rue de l'Ecole Sengern	Lucie	84 ans
07 mai	:	CZICHON née MERSCH 20a rue du Wasen	M-Louise	67 ans
10 mai	:	SCHMITT née RUSCONI 12 rue du Widersbach	Denise	84 ans
12 mai	:	LANTZ née ARNOLD 13 rue des Fleurs	Janine	74 ans
18 mai	:	FURST née LEHMANN 40 rue du Felsenbach Sengern	Christiane	75 ans
21 mai	:	SONNTAG 7 rue du Felsenbach Sengern	Antoine	86 ans
23 mai	:	BOLL née BOBENRIETHER 10 rue de la Mairie	Suzanne	72 ans
23 mai	:	OBRECHT 7 rue du Fursgut	Marthe	70 ans
25 mai	:	ROZEROT 5 bis rue des Fleurs	Henri	78 ans
27 mai	:	SCHNEIDER 18 rue du Geffental	Charlotte	77 ans

30 mai : PREISS Fernand 83 ans
1 rue du Chêne Sengern
30 mai : PFIFFELMANN née GURLY Michèle 65 ans
51 a Grand'Rue

Marché de Montagne



de NOËL



LAUTENBACH-ZELL / SENGERN

Place de la Mairie

SAMEDI 21/12 DE 16H00 A 20H00

DIMANCHE 22/12 DE 14H00 A 20H00



**PRODUITS DU TERROIR
ARTISANAT LOCAL
CRECHE VIVANTE
CHANTS D'ENFANTS
PERE NOËL**

